



MÉTRITE CONTAGIEUSE ÉQUINE

✓ Qu'est-ce que la Métrite contagieuse équine ?

La **Métrite contagieuse équine** (MCE) est une maladie transmissible sexuellement causée par la bactérie *Taylorella equigenitalis*. Cette maladie est hautement contagieuse et peut avoir un effet dévastateur sur la reproduction des équidés. Depuis trente ans, les États-Unis étaient exempt de cette maladie mais en décembre dernier, 7 étalons (4 Quater Horses du Kentucky et 3 Paint Horses de l'Indiana) ayant été récoltés sur une ferme d'élevage au Kentucky ont été trouvés positifs au test de dépistage de la MCE. Le Canada est encore exempt de cette maladie. Toutefois, certains cas suspects** sont en cours d'analyse et tout cheval positif doit obligatoirement être déclaré à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) puisqu'elle fait partie des <<maladies à déclaration obligatoire>> au Canada.

** À ce jour, on a retracé en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique des animaux qui ont pu être exposés à la bactérie. À titre de précaution, l'ACIA a imposé la mise en quarantaine des animaux dans les exploitations touchées jusqu'à ce que leur test de dépistage soit négatif pour la MCE.

✓ Quel est le mode de transmission de la Métrite contagieuse équine ?

La MCE se transmet par la semence d'un étalon infecté ou par le contact avec de l'équipement et/ou du matériel contaminé. Le refroidissement ou la congélation de la semence ne détruit pas la bactérie. Cette maladie touche seulement les équidés et n'est donc pas transmissible à l'homme.

✓ Quels sont les signes cliniques reliés à la Métrite contagieuse équine ?

Les **juments** infectées développent une endométrite, c'est-à-dire une inflammation de l'endomètre de l'utérus accompagnée d'écoulements vaginaux purulents importants 2 à 10 jours suivant l'infection. Leur fertilité peut en être altérée. Les juments gestantes vont transmettre la bactérie au fœtus pouvant entraîner des avortements, des mortalités en bas âge ou bien des poulains devenant <<porteurs sains>>. D'autres juments seront également <<porteuses saines>> c'est-à-dire qu'elles porteront la bactérie et pourront la transmettre sans toutefois ne montrer aucun signe clinique mis à part un retour en chaleurs précoce et répété. Les **étalons** infectés seront asymptomatiques.

✓ Quels sont les traitements possibles contre la Métrite contagieuse équine ?

Le traitement consiste en un traitement antibiotique et un lavage des organes génitaux externes avec un antiseptique. Certaines juments guériront spontanément sans traitement mais plusieurs demeureront porteuses asymptomatiques si elles ne sont pas traitées.

Note : La bactérie est très sensible aux antibiotiques contenus dans la majorité des diluants (*extender*) de semence. Un moyen de contrôler la propagation de la maladie est d'utiliser un diluant contenant un antibiotique efficace contre *T. equigenitalis* autant lors d'insémination artificielle que lors de saillie naturelle. Demandez à votre vétérinaire !





✓ **Comment savoir si mon cheval a la Métrite contagieuse équine ?**

La méthode diagnostique est une culture bactérienne du micro-organisme par le prélèvement d'un écouvillon au niveau des muqueuses génitales de l'étalon et/ou de la jument.

✓ **Quelles sont les nouvelles exigences d'importation/exportation ?**

Depuis le 19 janvier 2009, l'ACIA impose une exigence de certification supplémentaire pour l'importation/exportation de chevaux vivants et l'importation de matériel génétique équin (semence et embryons) en provenance des États-Unis. En effet, une certification additionnelle doit accompagner le certificat d'importation/exportation.

Exportation de chevaux : [Canada → États-Unis]

- Cheval exporté temporairement pour une exposition/concours ou pour le loisir :

La section A du formulaire devra être signée par le propriétaire/importateur du cheval déclarant que : Le cheval quitte le Canada à la date indiquée, voyagera directement à l'adresse de destination, retournera directement aux douanes canadiennes et n'aura pas été soumis à des procédures de reproduction naturelles ou artificielles et/ou à des manipulations du tractus reproducteur lors de son séjour.

- Cheval exporté temporairement visitant une ferme :

La section B du formulaire devra être signée par un vétérinaire accrédité de l'*United State Department of Agriculture (USDA)* sur la ferme visitée aux États-Unis et contre signée par un vétérinaire officiel du USDA. Le cheval ne doit pas visiter une ferme où *T. equigenitalis* aurait été isolée durant les 60 jours précédant le retour du cheval au Canada. La ferme ne doit pas être en quarantaine ou faire l'objet d'investigation pour la Métrite Contagieuse Équine.

- Cheval exporté de façon permanente :

Comme auparavant, un cheval en provenance du Canada exporté de façon permanente sera examiné par un vétérinaire fédéral à la frontière américaine.

Importation de chevaux, de semence ou d'embryons : [États-Unis → Canada]

- **Semence : (fraîche ou congelée)**

La semence doit être conservée dans des contenants individuels ou des paillettes, identifiés : avec la date de collecte, l'identité du donneur et de l'établissement qui a effectué la collecte.

Documents requis :

- 1- Permis d'importation
- 2- Certificat zoosanitaire américain
- 3- Certification supplémentaire :

*** La certification suivante sera requise sur le certificat sanitaire des États-Unis**
Les **étalons donneurs** n'ont pas été dans un lieu où la *T. equigenitalis* a été isolée durant les 60 jours précédant immédiatement la collecte de la semence destinée à être exportée au Canada. La **semence** a été traitée en utilisant un diluant (*extender*) contenant un antibiotique efficace contre la *T. equigenitalis*.



➤ **Embryons :**

Les embryons doivent être conservés dans des paillettes ou des pipettes stériles, chacune identifiée : avec la date de collecte, l'identité de la donneuse et le nom de l'établissement qui a effectué la collecte.

Documents requis :

- 1- Permis d'importation
- 2- Certificat zoosanitaire américain
- 3- Certification supplémentaire :

*** La certification suivante sera requise sur le certificat sanitaire des États-Unis**
Les **juments donneuses** n'ont pas été dans un lieu où la *T. equigenitalis* a été isolée durant les 60 jours précédant la collecte des embryons en vue de leur exportation au Canada. Elles n'ont pas été accouplées avec un étalon, ou inséminées avec de la semence d'un étalon, positif à l'égard de la métrite contagieuse équine ou résidant dans un lieu positif, en quarantaine ou faisant l'objet d'une enquête pour la métrite contagieuse équine. Le **liquide de perfusion** qui a été utilisé pour effectuer la collecte des embryons contenait un antibiotique efficace contre la *T. equigenitalis*.

Note : Au Canada, la Métrite contagieuse équine est une maladie à déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). ***Si vous soupçonnez que votre cheval puisse avoir été contaminé, veuillez me contacter !***

➤ Pour de plus [amples renseignements](#) sur la métrite contagieuse équine, consultez le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante : www.inspection.gc.ca ou composez le 1-800-442-2342. Ou n'hésitez pas à me contacter !

